

Que fait la Chambre ?

Les 60 député-e-s travaillent au sein de la Chambre des Députés. Il s'agit d'hommes et de femmes politiques élu-e-s lors des élections nationales législatives et qui doivent représenter les intérêts des électrices et des électeurs. La *Chamber*, comme on dit en luxembourgeois, se trouve dans un bâtiment historique (1) de la rue du Marché-aux-Herbes, juste à côté du palais grand-ducal, dans la ville de Luxembourg.

Les député-e-s ont des missions très importantes. Ils-Elles contrôlent le gouvernement et décident combien d'argent il peut dépenser. Ils-Elles écrivent aussi les nouvelles lois qui s'appliqueront ensuite dans tout le pays. Voici comment cela fonctionne.

Tou-te-s les député-e-s peuvent proposer de nouvelles lois, mais la plupart du temps, les projets de loi viennent du gouvernement, c'est-à-dire du-de la Premier ministre ou de l'un-e de ses ministres. Les député-e-s se réunissent ensuite en commissions (2) – des groupes plus petits composés en général de 13 député-e-s – pour discuter d'une loi en particulier, par ex. pour déterminer jusqu'à quel âge les enfants doivent aller à l'école. Ils-Elles entendent les avis d'expert-e-s et peuvent éventuellement proposer de modifier la loi. La loi indique alors que l'école est obligatoire jusqu'à 18 ans.

Dans la salle plénière (3), tou-te-s les député-e-s ainsi que les membres du gouvernement peuvent monter à la tribune (4) et exprimer leur opinion sur la proposition de loi ou prendre position. On procède ensuite au vote. Si la majorité est pour la proposition, le-la ministre compétent-e et le Grand-Duc signent la loi. La loi entre en vigueur dès sa publication. Tout le monde doit alors la respecter.

Pour que les citoyen-ne-s sachent ce que les député-e-s font, les séances sont ouvertes au public. Tous les citoyens et toutes citoyennes, ainsi que les radios, les télévisions et les journaux ont accès aux séances plénières. Pour réaliser leurs reportages, les journalistes disposent de leurs propres bureaux dans le bâtiment de la Chambre des Députés. Une chaîne parlementaire (Chamber TV) (5) retransmet les séances et les débats de la Chambre des Députés. Les comptes-rendus sont également consultables en ligne sur www.chd.lu.

Quiconque a envie de voir par lui-même les député-e-s travailler peut le faire : la Chambre des Députés dispose d'une tribune pour les visiteurs. Toutefois, les visiteur-euse-s ne doivent pas perturber la séance et ne peuvent pas prendre la parole.



<http://www.edulink.lu/hnb>



- Associe les bâtiments et parties de bâtiments nommés ci-dessus aux illustrations correspondantes.
- Sous chaque photo, décris en quelques mots ce qu'il s'y passe. Tu peux utiliser le texte.
- Informe-toi des projets de loi sur le site internet de la Chambre des Députés (www.chd.lu) et fais une liste des projets en cours. Fais un rapport à ta classe.



© Chambre des Deputes



Version numérique de l'exercice : <https://learningapps.org/watch?v=pfid84jx5c23>



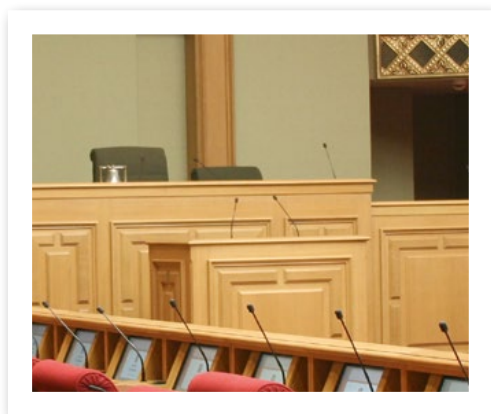
Four horizontal lines for writing notes.



© Chambre des Deputes



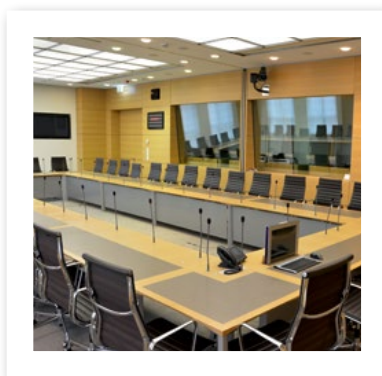
Three horizontal lines for writing notes.



© Chambre des Deputes



Three horizontal lines for writing notes.



© Chambre des Deputes



Two horizontal lines for writing notes.



Three horizontal lines for writing notes.

© Chambre des Deputes

